

COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES
HUITIÈME SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF
(2018-2019)
LE 12 MARS 2019

01.00 RECUEILLEMENT

À 19 h, Madame Marie-Louise Kerneïs, présidente, déclare la présente séance ouverte.

Elle souligne la présence

02.00 PRÉSENCES

À LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES TENUE LE 12 MARS 2019 À 19 H AU 50, BOULEVARD TASCHEREAU À LA PRAIRIE SOUS LA PRÉSIDENCE DE MADAME MARIE-LOUISE KERNEÏS ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

M^{mes} les commissaires

Suzanne Gaudette (5)
Michelle Morin (3) **par téléphone**
Margot Pagé (9)
Valérie Roy, représentante du comité de parents
Maude Simard (10)

MM. les commissaires

Éric Allard (4)
Stéphane Bessette (1)
André Dugas (7)
Stéphane Desjardins (8)
Cédric Fontaine (6)
Tommy Gaulin, représentant EHDAA
Martin Herteleer, représentant du comité de parents, niveau primaire
Alain Lemieux (11)

TOUS COMMISSAIRES FORMANT QUORUM

AINSI QUE :

M^{mes} Marie-Claude Huberdeau, directrice générale adjointe
Kathlyn Morel, directrice générale
MM. Daniel Bouthillette, directeur général adjoint

ET :

M^{me} Nathalie Marceau, directrice du Service du secrétariat général et des communications
MM. Benoit Choinière, directeur du Service des ressources financières
Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles

03.00 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

C.E.- 3779-03-19 04.00 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Alain Lemieux commissaire,

que les membres du conseil des commissaires adoptent l'ordre du jour tel que déposé, à savoir :

05.00 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS

06.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DES COMMUNICATIONS

06.01 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2019

06.02 Calendrier des rencontres – Adoption

07.00 SERVICES ÉDUCATIFS

08.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

09.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

09.01 Liste des comptes – Validation

09.02 Nomination des auditeurs externes 2018-2019 à 2020-2021

10.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

10.01 École Saint-Viateur-Clotilde-Raymond, édifice Saint-Viateur - Avenant au contrat de location des locaux modulaires - Fourniture, installation et location de modulaires

10.02 École Sainte-Clotilde - Avenant au contrat de location des locaux modulaires - Fourniture, installation et location de modulaires

10.03 École Louis-Cyr - Avenant au contrat de location des locaux modulaires - Fourniture, installation et location de modulaires

11.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

12.00 SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE

13.00 SERVICE DU TRANSPORT SCOLAIRE

14.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS

15.00 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

05.00 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS

06.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DES COMMUNICATIONS

C.E.-3780-03-19

06.01 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 FÉVRIER 2019

CONSIDÉRANT l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique* qui stipule que « Le conseil des commissaires peut, par résolution, dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins

CEX du 12 mars 2019

six heures avant le début de la séance où il est approuvé ».

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Tommy Gaulin, commissaire,

que la secrétaire générale soit dispensée de faire la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2019.

que le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2019 soit adopté tel que corrigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-3781-03-19

06.02 CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES 2019-2020 – ADOPTION

Madame Nathalie Marceau, directrice du Service du secrétariat général et des communications, présente le dossier.

CONSIDÉRANT le règlement CSDGS-02-2013 fixant la tenue des séances ordinaires du comité exécutif (10-02).

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Cédric Fontaine., commissaire, que le calendrier des séances ordinaires du comité exécutif 2019-2020 soit adopté tel que présenté, soit :

27 août 2019	21 janvier 2020
10 septembre 2019	11 février 2020
8 octobre 2019	10 mars 2020
12 novembre 2019	21 avril 2020
10 décembre 2019	12 mai 2020
	16 juin 2020

Le tout conditionnel à l'adoption par le conseil des commissaires du calendrier des séances ordinaires du conseil des commissaires le 12 mars 2019.

Section 2.01 du règlement CSDGS-02-2013 :

Le jour : le deuxième (2e) mardi de chaque mois, sauf si le mardi survient le lendemain d'un congé férié, durant la semaine de relâche ou durant une période de vacances. Dans un tel cas, la séance se tiendra le troisième (3e) mardi et les membres du conseil émettront un avis public quant à la modification via la publication du calendrier annuel des séances ordinaires. Aucune séance ordinaire n'est tenue en juillet. Au mois d'août, la séance ordinaire se tiendra le quatrième (4e) mardi. Au mois de janvier, la séance ordinaire se tiendra le troisième (3e) mardi. Au mois de juin, la séance ordinaire se tiendra le troisième (3e) mardi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

07.00 SERVICES ÉDUCATIFS

08.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

09.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

09.01 LISTE DES COMPTES – VALIDATION

Monsieur Benoit Choinière, directeur du Service des ressources financières, présente le dossier

Monsieur Choinière confirme qu'il n'a reçu aucune question relativement aux comptes payés pour la période commençant le **27 janvier 2019** et se terminant le **23 février 2019**.

C.E.-3782-03-19

09.02 NOMINATION DES AUDITEURS INDÉPENDANTS POUR LES ANNÉES 2018-2019 À 2022-2023

Monsieur Benoit Choinière, directeur du Service des ressources financières, présente le dossier

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour les services d'auditeurs indépendants pour la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries qui a été publié en date du 22 janvier 2019.

CONSIDÉRANT que cet appel d'offres visait la vérification des états financiers et les procédés spécifiés des 31 mars et 30 juin pour les années 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021, avec 2 options de renouvellement pour les années 2021-2022 et 2022-2023, conformément au mandat des auditeurs externes produit annuellement par le MEES.

CONSIDÉRANT que la proposition soumise par Brunet Roy Dubé CPA S.E,N.C.R.L. est la plus basse conforme.

CONSIDÉRANT que le comité de vérification a révisé ce dossier et en fait la recommandation au conseil des commissaires.

IL EST PROPOSÉ PAR , commissaire,

de retenir les services de **Brunet Roy Dubé CPA S.E.N.C.R.L** qui est le plus bas soumissionnaire conforme, à titre d'auditeur externe pour les années financières 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021, avec 2 options de renouvellement pour les années 2021-2022 et 2022-2023 pour une tarification forfaitaire annuelle avant taxes de trente-six mille deux cents vingt-cinq dollars (36 225\$) pour 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021, 2021-2022, 2022-2023 et de sept mille trois cent cinquante-cinq dollars (7 355\$) pour un audit du 31 mars sur demande du MESS

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

10.01 ÉCOLE SAINT-VIATEUR-CLOTILDE-RAYMOND, ÉDIFICE SAINT-VIATEUR - AVENANT AU CONTRAT DE LOCATION DES LOCAUX MODULAIRES - FOURNITURE, INSTALLATION ET LOCATION DE MODULAIRES.

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

C.E.-3783-03-19

CEX du 12 mars 2019

- CONSIDÉRANT l'échéancier du projet de construction ;
- CONSIDÉRANT que le contrat actuel répond aux besoins de la clientèle ;
- CONSIDÉRANT l'avenant au contrat tel que proposé par AMB Tresec inc.;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Bessette, commissaire,

d'autoriser l'avenant au contrat **d'AMB Tresec inc.**, de Laval pour la prolongation du contrat de location des locaux modulaires de l'école Saint-Viateur-Clotilde-Raymond, édifice Saint-Viateur, jusqu'au mois d'août 2020;

que la présidence du comité exécutif et la direction générale soient autorisées à signer le contrat s'il y a lieu.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

C.E.-3784-03-19

10.02 ÉCOLE SAINTE-CLOTILDE - AVENANT AU CONTRAT DE LOCATION DES LOCAUX MODULAIRES - FOURNITURE, INSTALLATION ET LOCATION DE MODULAIRES

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

- CONSIDÉRANT l'échéancier du projet de construction ;
- CONSIDÉRANT que le contrat actuel répond aux besoins de la clientèle ;
- CONSIDÉRANT l'avenant au contrat tel que proposé par AMB Tresec inc.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Bessette, commissaire,

d'autoriser l'avenant au contrat **d'AMB Tresec inc.**, de Laval pour la prolongation du contrat de location des locaux modulaires de l'école Sainte-Clotilde jusqu'au mois d'août 2020 ;

que la présidence du comité exécutif et la direction générale soient autorisées à signer le contrat s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-3785-03-19

10.03 ÉCOLE LOUIS-CYR - AVENANT AU CONTRAT DE LOCATION DES LOCAUX MODULAIRES - FOURNITURE, INSTALLATION ET LOCATION DE MODULAIRES

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

- CONSIDÉRANT le contrat proposé par le fournisseur Williams Scotsman du Canada Inc.;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Bessette, commissaire,

CEX du 12 mars 2019

d'accepter le contrat de location de **Williams Scotsman du Canada Inc.** selon les conditions suivantes :

École Louis-Cyr

Contrat de location mensuel de 2 976.55 \$ (avant taxes)
Période du 3 avril 2019 au 2 septembre 2019

que la présidente du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

12.00 SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE

13.00 SERVICE DU TRANSPORT SCOLAIRE

14.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS

C.E.-3786-03-19

15.00 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 14,

IL EST PROPOSÉ PAR madame Valérie Plante, commissaire,
que la présente séance ordinaire soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Présidence de la séance

Secrétaire générale

1322-015
S:\510\SG\1000_Administration_generale\1320_CEX\1321_PV1-2018-2019\8. 12 mars 2019.docx